



# les amis de l'étang-la-ville

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

C.D.P.S.

## COMPTE-RENDU

### Assemblées Générales 25/03/2023

Salle de la Chaussée, Rue de Fonton, L'Etang la Ville

La séance est ouverte à 17h00 et l'inscription et le contrôle de l'éligibilité à participer à cette AG sont réalisés et enregistrés sur le registre d'émargement.

Le décompte est

Nombre de présents : 48 (contre 41 en 2022) – 38 à l'ouverture et 10 en retard

Nombre de pouvoirs : 35 (contre 43 en 2022) dont 17 acceptés car remis dans les délais et en règle de cotisation

Le Président et le Secrétaire étant présents ils sont nommés respectivement Président et Secrétaire de séance.

L'Ordre du Jour est rappelé car cette assemblée comporte 2 assemblées :

- une Assemblée Générale Extraordinaire suivie de
- l'Assemblée Générale Ordinaire:

Après une introduction par le Président qui rappelle l'ordre du jour, il ouvre la séance.

### ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée Extraordinaire n'a qu'un seul point à l'ordre du jour :

Modification de l'objet de l'association, Article 1 des Statuts.

Motif : l'Association a 83 ans<sup>1</sup> et les statuts d'origine méritent d'être mis en phase avec la vie de l'Etang la Ville au 21<sup>ème</sup> siècle tout en restant fidèle aux principes d'origine.

Les statuts en vigueur sont :

#### Article 1 : But - Durée - Sièges sociaux (texte 2019)

L'association dite "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", fondée le 9 octobre 1969, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but de sauvegarder le patrimoine naturel, de protéger les sites, d'en faire effectuer le classement, de tenir ses adhérents au courant des problèmes concernant la commune de l'Etang-La-Ville et de participer à son animation.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à l'Etang-La-Ville, 69 rue Jean Mermoz.

La proposition de modification est :

---

<sup>1</sup> La création du CDPS a commencé le 19 juillet 1960 sous l'appellation « Société des Amis de l'Etang la Ville ». L'appellation a été changée le 8 octobre 1969 pour « Comité de Défense et de Protection Stagnovillois »

L'association dite "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", fondée le 9 octobre 1969, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but :

1. Protéger l'environnement et la biodiversité sur notre territoire, en lien avec les territoires alentours en participant notamment :

- à la concertation sur les projets d'urbanisation et d'infrastructure ;
- à l'orientation des actions pour assurer la pérennité d'un cadre de vie « entre ville et forêt » respectueux de l'environnement.

2. Œuvrer à la préservation du patrimoine matériel, immatériel, historique, artistique, passé et actuel de notre village, en protégeant les sites naturels, et en faire, au besoin, effectuer le classement.

3. Informer ses adhérents et les habitants quant aux enjeux rencontrés par la commune

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à l'Etang-La-Ville, 69 rue Jean Mermoz.

Une participante demande s'il est possible d'y ajouter des éléments.

Réponse : ces statuts ont fait l'objet de plusieurs révisions et ont été vérifiés par notre avocat. Ils sont à voter en l'état.

**VOTES :**

Pour : 29 présents (plus 17 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 2

La modification est adoptée et les nouveaux statuts seront envoyés à la Préfecture avec les autres documents de l'AG Ordinaire.

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Rapport moral et d'activité 2022
- Rapport financier 2022 et bilan
- Objectifs et actions 2023 et vote du budget
- Candidatures aux postes d'administrateurs et élection

## **RAPPORT MORAL** (pour l'exercice 2022)

Le Président donne lecture du Rapport Moral :

L'année 2022 a retrouvé un rythme à peu près normal.

### **Communication**

**Bulletins** : 2 bulletins (129 et 130) ont été publiés.

Les bulletins sont l'instrument premier de communication des Amis de l'Etang.

Les sujets sont souvent délicats et nous faisons toujours attention au contenu.

#### **Mails d'info**

La Vice-Présidente tient à jour la liste des adhérents à jour de cotisation.

Elle communique régulièrement, par mail à tous (à jour et pas à jour), des informations qui concernent les préoccupations de l'association et qui ne peuvent attendre la publication d'un bulletin.

### **Manifestations culturelles**

#### **Portes Ouvertes des ateliers d'artistes :**

Les Portes Ouvertes ont été un franc succès, le beau temps était de la partie. Nous y retrouvons toujours avec plaisir les artistes fidèles au rendez-vous dont il est tellement intéressant de suivre le parcours.

#### **Salon des Arts, dédié à la peinture et à la sculpture :**

**Le 52<sup>e</sup> Salon des Arts** a été exceptionnel.

Un grand merci aux organisateurs, Claire Lefèbvre et Janine Thoma.

Un des tableaux qui a servi de fond à l'affiche du Salon a été peint par Cécile Guth, nouveau professeur de peinture à l'Etang la Ville.

Nous avons eu l'occasion de découvrir de nouveaux talents dont certains nous ont bluffés cette année. Nous y avons accueilli plus de 200 visiteurs et beaucoup ont pris le temps de voter pour leurs œuvres favorites en peinture et en sculpture. Deux prix du public ont été décernés, un pour la peinture et photos et un autre pour la sculpture.

Bertrand Bayer, photographe et Françoise Hubert, mosaïste sont les heureux gagnants des Prix du public.  
Les prix étaient des abonnements à des revues d'art.  
28 œuvres ont trouvé acheteur/acheteuse et nous nous en réjouissons pour les artistes.  
Produit net du salon : 2 451,51€.

### **Salon des Créateurs dédié à l'artisanat d'Art.**

Ce salon qui suivait de peu le Salon des Arts a aussi connu, comme à chaque fois, un très beau succès. Nicole Salsarulo et Isabelle Picard ont réussi à créer une atmosphère incroyablement conviviale et les exposants adorent s'y retrouver d'année en année. Merci à elles!  
Produit net du salon : 421,91€

### **Manifestations environnementales**

#### **Atelier hérissons (dont on a parlé dans le bulletin 130)**

Lydie Dubernais a été à l'initiative de la création d'ateliers.  
Le premier (Atelier Refuge hérisson) a été un franc succès et il est prévu d'en faire d'autres sur des sujets environnementaux. La particularité de ces ateliers est de réunir des binômes 1 parent/1 enfant.

#### **Conférence Chouette Effraye**

Une conférence initiée par Viviane de Clippele avec la LPO () a été relatée dans le bulletin 129. Elle a attiré une belle audience.

#### **Participation à la Fête de la Nature**

Nous avons participé à la fête de la Nature organisée par la Mairie.

### **Collaboration avec d'autres associations**

#### **CADEB :**

**Notre association est membre du CADEB** (Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye)

Le CADEB semble sortir de leurs difficultés et nous restons membres de cette association. L'agrément Urbanisme a été renouvelé pour ses membres.

**Notre association est membre de l'Association des Amis de la Forêt de St Germain**, dont le Président Dominique Maris est membre de notre CA. La forêt de St Germain a été classée en « forêt de protection » ce qui est un facteur essentiel pour sa protection et la sauvegarde de la biodiversité.

Nous faisons suivre régulièrement des éléments de leurs publications. De plus, nous participons à leur conseil d'Administration. Ceci nous permet de faire bloc pour défendre la protection de la forêt lors des réunions organisées par l'ONF et les différentes mairies.

Une demande similaire de protection est portée pour la Forêt de Marly mais le processus se trouve dans les méandres administratifs de la Préfecture.

**Notre association est membre de l'Association « Sauvegardons les Coteaux de Mareil ».** Cyril Chauplannaz, son président, est également membre de notre CA.

Ces deux associations œuvrent dans le même sens que nous pour protéger notre environnement et la biodiversité.

Pour renforcer notre action en protection de l'environnement, nous avons rejoint deux autres associations qui sont très actives dans le domaine de la protection de l'environnement et qui ont également un agrément urbanisme au niveau du département.

Il s'agit de :

**JADE** (Jonction des Associations de Défense de l'Environnement). JADE est une association disposant d'un Agrément départemental, qui regroupe des associations de protection de l'environnement des Yvelines, depuis plus de 20 ans. Elle a connu plusieurs succès dans ses actions.

L'Agrément Départemental de JADE étant très souvent mis à contribution afin de porter, ou d'appuyer certaines affaires en justice, conjointement avec les associations locales concernées, voire en rejoignant d'autres collectifs départementaux ou régionaux, tel que FNE IdF.

**Sauvons les Yvelines (SYL)** est un Collectif type association loi 1901, dont l'objet est la défense du patrimoine et de l'environnement des Yvelines. Domiciliée à Marcq (78770) cette association est apolitique, et son objet est la défense du patrimoine et de l'environnement des Yvelines. Enregistré en Sous Préfecture de Mantes la Jolie, S.L.Y. a la particularité de regrouper des élus, des représentants du monde agricole, des associations et des citoyens à titre individuel.

Ces deux associations sont une source d'information inestimable pour

défendre les positions que nous soutenons depuis notre création en 1960.

### **ONF et la Forêt :**

2 visites de groupe

Une visite pour expliquer la procédure de martelage et le nettoyage de la parcelle chemin Planté/ route de Noisy. (D161)

Nettoyage Croix St Michel

Nettoyage de la Forêt

2 visites guidées par Alain Gauthier (des Amis de la Forêt de St Germain):

- Arbres remarquables de la forêt de Marly
- Découverte des mares de la forêt de Marly

### **Urbanisme :**

- OAP4 : le recours devant le Tribunal Administratif a été débouté début 2022. Le jugement a surpris et déçu notre avocate. Le seul recours était de faire appel au Conseil d'Etat. Notre CA a décidé de ne pas se porter partie civile dans ce recours mais de soutenir financièrement les riverains et leur association.
- Le recours au conseil d'Etat par les riverains n'a pas été jugé recevable malgré les arguments que l'avocat a pu faire valoir.

Nous n'intervenons plus sur ce projet mais les associations JADE et SLY ont jugé pertinent de demander un référé d'expertise « Zone Humide » sur ce terrain.

A l'heure où la protection des zones humides est un enjeu environnemental majeur cette action est urgente.

- Tram-Train 13 et la halte aux Sablons

Nous avons participé à des réunions avec la SNCF et la Mairie pour obtenir une réduction de la taille de la navette (8m au lieu de 12m), limiter la bétonisation et à la protection de la source, maillon essentiel pour la préservation de la biodiversité. Mais comme vous avez pu le lire dans notre Bulletin 129 le chemin de la Pigeonnière a disparu, beaucoup d'arbres ont été abattus et le béton est gagnant.

Malheureusement nos lettres recommandées à 2 directions de la SNCF n'ont guère eu d'effet.

- D'autres projets immobiliers sont dans les cartons de la Mairie et continuent d'avancer.

Nous avons avancé lors de l'AG de 2022 notre souhait de continuer à

travailler avec la Mairie pour éviter que des constructions surdimensionnées ne viennent bétonner encore plus l'Etang la Ville et abîmer le cadre entre ville et forêt et détruire la biodiversité.

Nous sommes au regret de constater que nos avis et recommandations ne sont pas entendus. De nouvelles actions vont donc devoir être entreprises pour faire en sorte que notre village ne soit pas défiguré par le béton.

Dans notre bulletin 130 l'article « L'Etang la Tour » (qui a reçu un accueil très largement favorable) avait pour objectif de :

1° démontrer l'absurdité de la loi SRU dans le cadre particulier de notre village (alors que la commune voisine de St Nom la Bretèche y échappe),  
2° de mettre en évidence le fait qu'il ne serait jamais possible de remplir les objectifs de cette loi SRU sauf à construire un tour qui défigurerait le village.

### **Site internet**

Le site internet est mis à jour plusieurs fois par an et a reçu 568 visites en 2022 et déjà 3.207 au 23/3/2023. Un projet d'amélioration du site est en cours.

### **Composition du Conseil d'Administration**

4 Mandats arrivent à expiration et 2 administrateurs ne se représentent pas.

Les candidatures seront présentées en fin de séance.

### **Révision des Statuts et Règlement intérieur :**

Au-delà de la révision de l'objet de l'Association qui vient d'être voté, une refonte plus globale est sans doute nécessaire complétée par un « Règlement intérieur ».

Une refonte des statuts a été engagée (Georges Orain et Roger Thiberge)  
C'est un travail lourd et délicat et ne peut se faire dans la précipitation. Ce travail continue et il est envisagé de faire des propositions prochainement.

## **VOTE**

Le rapport moral a été **approuvé à l'unanimité**

-----

## **RAPPORT FINANCIER** (pour l'exercice 2022)

L'année 2022 a été marquée, sur le plan financier, par quelques événements notables.

Le bilan était projeté sur l'écran de la salle.

**Commençons par les dépenses.**

**Nous allons surtout commenter les postes importants.**

**Bulletins** : les 2 bulletins (129 et 130) toujours dans la tradition et dans l'esprit des statuts ont à nouveau essayé de sensibiliser les stagnovillois sur leur cadre de vie et l'environnement de l'Etang la Ville.

Pour rappel le bulletin 129 a développé les enjeux de la halte/gare du Tram 13, ceux de l'OPA 4 et de la biodiversité mise à mal.

Le bulletin 130, avec son éditorial sur le projet sarcastique d'une tour sur la place du marché, voulait démontrer l'absurdité de la course à la production de logements collectifs surdimensionnés.

Le coût de ces bulletins et les impressions d'affiches pour les Portes Ouvertes et les Salons a été de **3.108,03€**.

**Honoraires :**

Il s'agit essentiellement des honoraires d'avocat pour les recours au Tribunal Administratif et le soutien financier aux Riverains de la Butte pour le Recours au Conseil d'Etat. Soutien qui avait été voté lors de la dernière AG.

Pour rappel, les honoraires étaient partagés avec les riverains et les associations des riverains.

Les honoraires versés ont été de **2.350,00€**

Le poste « Dons Autres Associations » de **1.800,00€** concerne un versement de soutien à l'Association JADE.

**Les Frais de mission et de représentation :**

Il s'agit de frais divers tels des fleurs pour les funérailles de certains membres, des boissons pour les diverses manifestations, des

impressions de documents (PLU), de remboursements de frais avancés par les organisatrices des salons, etc. pour un total de **1.048,67€**.

## **Du côté des produits :**

### **Les cotisations**

Cette année 2022 nous avons enfin reçu la validation par le service des Impôts de la déductibilité des cotisations et des dons faits à l'association.

A cet égard une clarification s'impose.

Sont fiscalement déductibles les cotisations et les dons.

Ne sont PAS déductibles les inscriptions aux manifestations organisées tels les salons des Arts, des Créateurs, des ateliers, etc.

Nous avons donc reçu en 2022

Des cotisations pour **2.821,00€**

A quoi il faut ajouter : **630,00€** de cotisations aux Portes Ouvertes

Des dons pour **1.930,24€**

Les droits d'inscription aux salons se répartissent comme suit :

Salon des Arts : **1.410,00€**

Salons de Créateurs : **1.160,00€**

Le résultat de d'exercice est déficitaire à hauteur de **2.466,16€**

Toutefois le déficit « réel » de l'exercice n'est que de **1.022,89€**

**En effet, le recours au Conseil d'Etat engagé par les riverains n'ayant pas été accepté, le non-dépensé sur le 2.000€ que nous avons versé ont été reversés au CDPS (soit 1.443,27€). Malheureusement le versement en banque n'a eu lieu qu'en 2023.**

Comme les Associations fonctionnent comptablement en Produits/Dépenses le résultat méritait une explication.

ASSEMBLEE GENERALE 2023

RAPPORT FINANCIER 2022			
CHARGES		PRODUITS	
POSTES	2022	POSTES	2022
<b>Frais généraux</b>	<b>4 144,37</b>	<b>Cotisations adhérents</b>	<b>2 821,00</b>
- Primes d'assurance RC	155,97	<b>Dons</b>	<b>1 930,24</b>
- Frais administratifs, poste	252,51	<b>Autres recettes</b>	<b>136,30</b>
- Fournitures admin internet, logiciel	429,86	- Intérêts sur compte épargne	56,30
- Frais impression Bulletins/Flashs	3 108,03	- Autres recettes d'activité	80,00
- Cotisations autres Associations	189,00		
- Divers bancaires	9,00		
<b>Manifestations</b>	<b>1 290,66</b>	<b>Manifestations</b>	<b>3 280,00</b>
- Salon des Créateurs	366,00	- Salon des Créateurs (droits inscrip)	1 160,00
- Salon des Arts	289,80	- Salon des Arts * droits d'inscription	1 410,00
- Réunions adhérents (AG)	94,26	- Portes ouvertes (cotisations CDPS)	630,00
- Portes ouvertes (affiches, dépliants)	540,60	- Autres produits d'activité	80,00
<b>Autres Charges</b>	<b>5 198,67</b>	- Divers	0,00
- Honoraires	2 350,00		
- Frais de mission, représentation	1 048,67		
- Dons autres associations	1 800,00		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 633,70</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 167,54</b>

Compta-asso	10 633,70	8 167,54
	0,00	0,00
		<b>Excédent/Déficit</b>
		<b>-2 466,16</b>

Dons Riverains de la Butte (2022)	1 443,27
Excédent déficit recalculé effectif	-1 022,89

<b>Soldes financiers au 31/12:2023</b>	<b>8 085,87</b>
Se décomposant en : caisse	24,00
: CIC compte banca	3 891,33
: CIC Livret A	4 170,54

Le Président 

La Trésorière 

**VOTE**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Quitus est donné au Conseil d'Administration

## **DOMAINES D'ACTION 2023 et BUDGET**

L'année 2023 (déjà entamée) va être riche en actions diverses.

### **Activités culturelles à venir en 2023**

Portes Ouvertes des artistes : les 17 et 18 juin

Salon des Arts : 10 au 13 novembre 2023

Date demandée à confirmer fin juin

Salon des créateurs : les 25 et 26 novembre 2023

Date demandée à confirmer fin juin

### **Les Ateliers**

Un premier atelier a eu lieu cette année (mangeoire pour écureuil)

D'autres ateliers sont en préparation.

### **Communication**

#### **Les Bulletins**

Le programme de deux bulletins par an est maintenu. Nous faisons appel aux bonnes volontés pour en alimenter le contenu et pour les distribuer dans toutes les boîtes à lettres.

Pour information : nous avons obtenu un numéro ISSN pour l'ensemble des bulletins (papier et numérique) et ils seront déposés à la BNF (Bibliothèque Nationale de France)

L'inscription ISSN nous assure une protection semblable à celle des journalistes.

#### **Mails d'info**

Cette activité essentielle continuera.

### **Orientations pour l'environnement**

Nous vivons un paradoxe :

D'une part, une augmentation de résidences individuelles profitant de subdivisions de terrains, et la création de projets collectifs pour répondre à la loi SRU et, d'autre part, un besoin de protéger le cadre de vie de l'Etang la Ville par la mise en place de mesures de protection de

l'environnement et de la biodiversité.

Un certain nombre de lois sont censées protéger l'environnement :

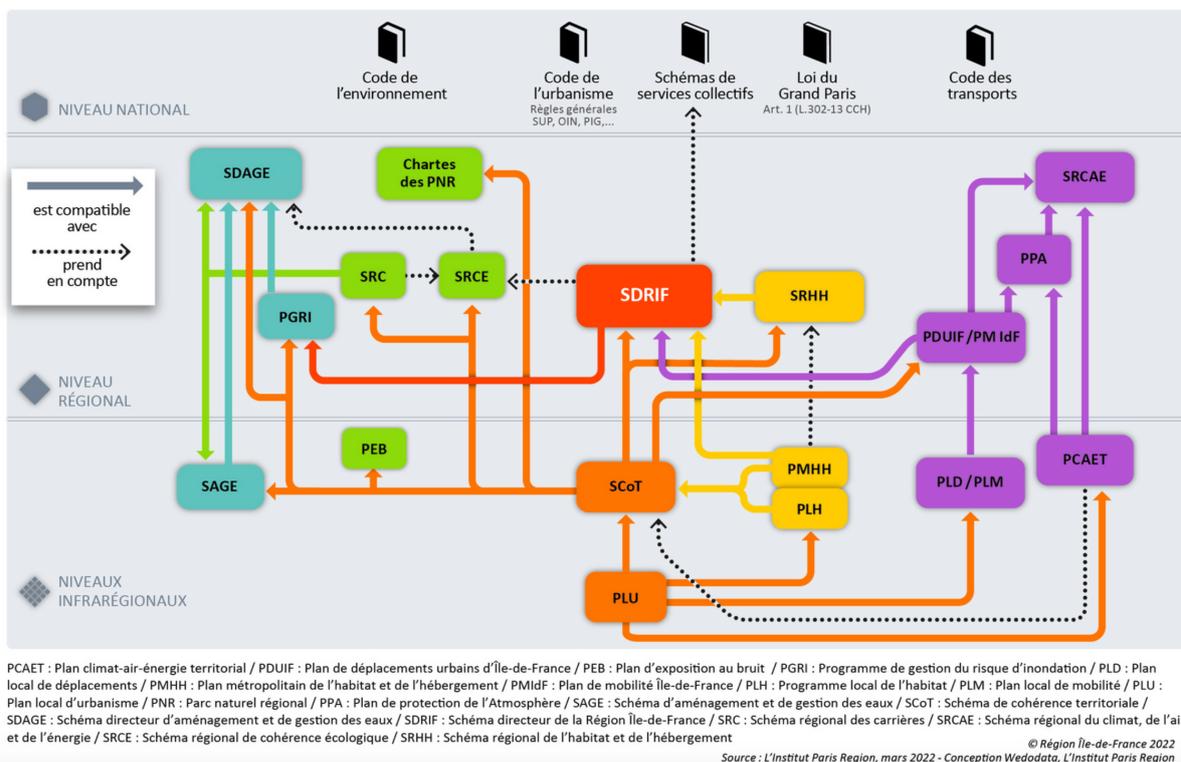
- La loi constitutionnelle [LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)
- Le Code de l'environnement
- La loi sur l'Eau (LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau)
- L'OFB (Office français de la biodiversité)
- Protection des zones humides (*L'article L211-1-1 du code de l'environnement acte désormais le fait que la préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L. 211-1 sont d'intérêt général.*)
- Protection des forêts. Il est interdit de construire dans une bande de 50m en bordure des forêts de plus de 100ha (15m pour les zones urbaines constituées) et en cas d'extension de bâti existant il est interdit de construire en direction de la forêt
- Protection des espèces protégées menacées (salamandres, crapeaux, etc..)

Divers organismes gèrent les différents aspects de la protection de l'environnement :

La complexité des réglementations (parfois contradictoires) ne rend pas la tâche facile et demande une vigilance qui dépasse les ressources d'une association.

Le tableau présenté par le secrétaire illustre cette complexité.

## LA HIÉRARCHIE DES NORMES



Aujourd'hui la **protection des zones humides** est devenue une priorité absolue. Les alertes sécheresse et perte de nappe phréatique en sont l'illustration.

Depuis le début du XXème siècle, 67% des zones humides ont disparu en France métropolitaine, dont la moitié sur la période 1960-1990 (source MEEDM, 2010). Cette disparition fulgurante s'explique par plusieurs facteurs.

D'une part, les zones humides sont souvent considérées comme des espaces sans intérêt. Les services qu'ils rendent sont méconnus et ne sont pas directement identifiés. D'autre part, le développement de l'urbanisation, des infrastructures de transport et de l'agriculture intensive ont induit une fragmentation de ces milieux et de fait la perte de leurs fonctionnalités.

### Mais qui connaît les liens entre logement et biodiversité ?

Pourtant l'acte de se loger, essentiel et vital, dépend de la biodiversité, en même temps qu'il fait pression sur elle.

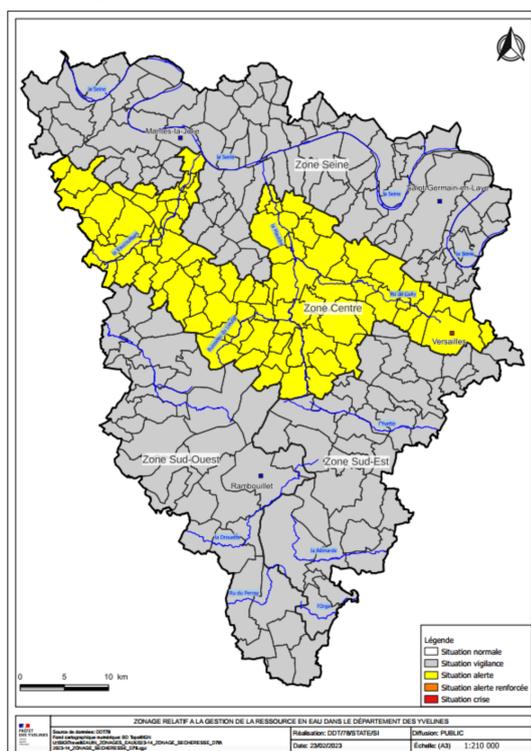
Construction des bâtiments, aménagement des quartiers, fonctionnement d'une ville... Sans biodiversité, les sociétés humaines ne pourraient pas se loger.

La crise sanitaire et les confinements imposés ont mis en valeur le rôle de la biodiversité dans le quotidien. Ils ont réaffirmé l'importance du cadre de vie, le besoin d'accès à un espace extérieur pour chacun, pour la santé, et renforcé les attentes en matière de confort et de surface habitable.

La présence de biodiversité aux alentours d'un logement va souvent de pair avec calme, possibilité d'activités physiques et d'interactions sociales. En ville, les espaces de nature sont sources de bien-être. Ils sont multiples : parcs, jardins, friches, étangs, mares, berges de rivières. Ils rendent une ville plus vivable, et procurent un cadre de vie plus agréable.

Le risque de disparition des zones humides est critique et en Ile de France nous sommes dans la zone la plus menacée.

### Voir Carte



C'est pourquoi l'association s'est tellement investie ces 3 dernières années pour protéger notre environnement au sens le plus large.

Notre bulletin 131 a mis en évidence les dangers de sur-densification et les atteintes collatérales à l'environnement.

La protection de notre environnement (zones humides, biodiversité, espèces protégées) est l'ADN des Amis de l'Etang.

Nous anticipons de devoir engager des moyens financiers pour la défense de notre cadre de vie et supporter l'expertise de la zone humide.

### **Fresque du Climat**

Pour animer et partager la sensibilisation à ces problématiques nous organisons le 26 mars un atelier « Fresque du Climat ». Cet exercice de 3 heures environ permet de mieux comprendre les interactions entre les phénomènes qui menacent notre planète et partant notre ville.

### **La Forêt et l'ONF**

Classement de la Forêt de Marly en forêt de protection a été demandée par LRAR au sous-préfet Monsieur Winkler et à Monsieur Bréal, Directeur de l'ONF, agence de l'Île de France Ouest, pour information

Cette demande a été faite conjointement avec :

- Les Amis de la Forêt de St Germain
- Sauvegardons les Coteaux de Mareil
- JADE

Suivi des coupes en forêt avec le remplaçant d'Adrien Jory

Prévoir un nettoyage de la Forêt en coordination avec la Mairie (14 octobre 2023) pour lequel nous faisons appel à toutes les bonnes volontés.

Les actions et conférences en liaison avec l'ONF vont se poursuivre.

### **Protection des arbres**

Nous intervenons régulièrement pour tenter de protéger les arbres d'abattage inutile.

Le référencement des arbres remarquables dans le PLU devrait être complété. Nous avons annoncé dans le bulletin 131 le recensement que Zoé Vandelle (stagiaire Science Po) va mener pour nous en mai et juin. Celui-ci sera communiqué à la Mairie.

Ce recensement sera suivi d'un travail de sensibilisation aux Espaces Verts de l'Etang à protéger.

## **Collaboration avec les autres associations œuvrant dans le même sens que nous**

### **CADEB**

Nous continuons notre participation. Le Cadeb a renouvelé son agrément « Urbanisme ». Nous en bénéficions comme tous les membres du Cadeb.

### **Les Amis de la Forêt de St Germain**

### **Sauvegardons les Coteaux de Mareil**

### **Jade**

### **Sauvons les Yvelines**

## **LPO**

Nous sommes adhérents à la LPO et nous recevons régulièrement les bulletins et les actions qui sont proposées.

Nous allons aussi multiplier les contacts avec la Région Ile de France.

## **Fête de la Nature**

Faute de présence nous ne participerons pas cette année à la Fête de la Nature.

## **Trame Noire**

L'éclairage abusif de la halte des Sablons (Tram 13) a mis en évidence le caractère indispensable d'une « Trame noire ».

Trame noire : Une étude nationale menée par l'Institut Paris Région en 2021 nous apprend qu'en France, la nuit disparaît et que les conséquences de cette disparition sur le Vivant sont nombreuses : 76% des Français déclarent ne voir que partiellement ou plus du tout les étoiles dans le ciel, ce pourcentage monte à 82% pour les franciliens. Cette étude met notamment en cause l'éclairage public.

C'est un sujet d'inquiétude pour la santé humaine des Riverains puisqu'avec la perte d'alternance jour nuit, l'horloge biologique est modifiée avec des perturbations sur le sommeil, des perturbations métaboliques et même un risque augmenté de cancer selon un rapport de l'ANSES d'avril 2019.

## **Opérations spéciales**

Le fonctionnement de l'association avec une AG annuelle ne permet pas une réactivité suffisante lorsque certaines situations demandent des réactions rapides. Les cas où une réaction rapide est nécessaire se multiplient.

C'est pourquoi nous demandons dans le budget 2023 de voter une réserve de 3000€ (1/3 de la trésorerie) qui pourrait être utilisée par le CA dans des situations nécessitant une mise de fonds rapide. Dans le budget nous avons prévu 2.000€

Mais ce montant pourrait être dépassé.

Nous avons prévu les outils pour pouvoir faire une campagne de soutien par internet dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire.

### **Fonctionnement**

#### **Paielements :**

La mise en place d'un système de paiement par carte pour les cotisations et les dons est en cours. Cela permettra aussi d'automatiser la création des reçus fiscaux.

#### **Site web :**

Le site web est mis à jour régulièrement mais il a besoin d'une restructuration.

C'est en cours.

Le budget qui vous est présenté reflète toutes ces orientations, c'est pourquoi nous vous demandons de le voter massivement.

#### **Appel à bénévoles :**

Votre conseil d'administration est profondément investi dans l'objet de l'association mais cela n'empêche que nous accueillons toutes les bonnes volontés et en particulier celles de jeunes générations pour contribuer à cette action qui dure depuis 1960 !!!

#### **Rappel :**

- Nous avons sauvé le Château (Mairie) des promoteurs de la Résidence du Parc. Nous avons participé à la rénovation des vitraux de l'Eglise Sainte Anne.
- Nous avons lutté contre le projet de fusion avec Saint-Germain en Laye.
- Nous nous battons pour protéger les Espaces Boisés Classés et les arbres remarquables.
- Nous nous battons pour préserver les espèces protégées menacées (comme les salamandres tachetées).
- Nous faisons entretenir la Croix Saint Michel dans la forêt de Marly.
- Nous organisons les Portes Ouvertes et les Salons

Une intervention a été faite au sujet du projet du 35 Côte du Moulin pour souligner la présence d'un chêne (sans doute centenaire) et qui abrite un nid d'écureuil (espèce menacée et protégée ?). L'intervenante demandait ce que l'association pouvait faire.

Réponse : nous ferons valoir tout ce qui est dans la ligne des statuts.

COMITE DE DEFENSE ET DE PROTECTION STAGNOVILLOIS					
BUDGET 2023					
RNA : W783000142		SIREN : W783000142			
ASSEMBLEE GENERALE 2023					
BUDGET 2023					
CHARGES			PRODUITS		
POSTES	REEL 2022	BUDGET 2023	POSTES	REEL 2022	BUDGET 2023
<b>Frais généraux</b>	<b>4 144,37</b>	<b>3 985,00</b>	<b>Cotisations adhérents</b>	<b>2 821,00</b>	<b>2 800,00</b>
- Primes d'assurance RC	155,97	180,00	<b>Dons</b>	<b>1 930,24</b>	<b>2 700,00</b>
- Frais administratifs, poste	252,51	250,00	<b>Autres recettes</b>	<b>136,30</b>	<b>130,00</b>
- Fournitures admin internet, logiciel	429,86	350,00	- Intérêts sur compte épargne	56,30	55,00
- Frais impression Bulletins/Flashes	3 108,03	3 000,00	- Autres recettes d'activité	80,00	50,00
- Cotisations autres Associations	189,00	180,00			
- Divers bancaires	9,00	25,00			
<b>Manifestations</b>	<b>6 489,33</b>	<b>1 300,00</b>	<b>Manifestations</b>	<b>3 910,00</b>	<b>3 605,00</b>
- Salon des Créateurs	366,00	350,00	- Salon des Créateurs (droits inscrip)	1 160,00	1 200,00
- Salon des Arts	289,80	300,00	- Salon des Arts * droits d'inscription	1 410,00	1 420,00
- Réunions adhérents (AG)	94,26	100,00	- Portes ouvertes (cotisations CDPS)	630,00	450,00
- Portes ouvertes (affiches, dépliants)	540,60	550,00	- Portes ouvertes (cotisations CDPS)	630,00	450,00
<b>Autres charges</b>		<b>3 950,00</b>			
- Honoraires	2 350,00	950,00	- Autres produits d'activité	80,00	50,00
- Frais de mission, représentation	1 048,67	1 000,00	- Divers	0,00	35,00
- Dons autres associations	1 800,00	2 000,00			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 633,70</b>	<b>9 235,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 797,54</b>	<b>9 235,00</b>
Compta-asso	10 633,70			8 167,54	
	0,00				
			<b>Excédent/Déficit</b>	<b>-2 466,16</b>	<b>0,00</b>

## VOTE DU BUDGET

POUR : 36  
 Contre : 0  
 Abstention : 1

## ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'urne est montrée vide.

Les bulletins de vote qui ont été distribués à l'enregistrement des présences en début de séance sont au nombre de 48 plus 17 pouvoirs. Ils contiennent la liste des candidats : mandats renouvelables

Nouveaux candidats

Il y a 4 candidats pour 4 postes à pouvoir.

Le Président annonce la présentation des candidats.

- Sofia Chedlivili
- Hugues Montmayer

Les lettres de candidatures et les lettres d'engagement ont été reçues dans les délais annoncés par la convocation à l'AG

### Résultat des votes (total des bulletins 48):

Candidats :	Nb de voix
Daniel CLERT	48
Georges ORAIN	47
Sofia CHEDLIVILI	48
Hugues MONTMAYEUR	44

Tous sont donc élus comme administrateurs (4 sièges) :

En fin de séance, Daniel Cornalba (Maire de l'Etang la Ville) demande la parole pour commenter certains éléments évoqués au cours de la session.

Il rappelle l'état de carence de l'Etang la Ville, la pression de la loi SRU, les procédures judiciaires contre un projet (OAP 4), la demande d'expertise de Zone Humide. Sur ce point, il souligne que si l'expertise concluait à la présence effective d'une zone humide sur la parcelle AD01, cela ne signifiait pas que le permis de construire serait automatiquement rejeté mais que des compensations pourraient être exigées et que celles-ci ne seraient pas nécessairement sur le territoire de la commune.

Ce plaidoyer faisait une sorte de commentaire au dernier bulletin N°131 qui critiquait le surdimensionnement des projets d'urbanisation collective.

La séance est clôturée à 20h15.

Le Président



Le Secrétaire

